



**BUREAU
VERITAS**

BUREAU VERITAS

Agence Alsace
Service Patrimoine
4, rue du Parc
Oberhausbergen
67088 STRASBOURG Cedex 2
Tél : 03.88.56.84.84
Fax : 03.88.56.84.56

PREFECTURE DU HAUT RHIN

7, Rue Bruat
68020 COLMAR CEDEX
FRANCE

A l'attention de M. LAROSE

N° affaire : 2218165 /2
N° rapport : 2218165 /2/JBP/0

Rapport établi par : Jean Brice PEYA

Oberhausbergen, le 10 Janvier 2011

Rapport d'Audit de Gros Entretien

**Site : Cité administrative de Colmar: Bâtiment
B**

Adresse : **Cité administrative de Colmar
3, rue FLEISCHHAUER
68026 COLMAR CEDEX**



Sommaire

1. Contexte de la mission.....	3
2. Carnet d'identité	4
3. Carnet état réglementaire	5
4. Carnet de santé.....	19
5. Constats d'Audit.....	21
6. Annexe : tableau récapitulatif des constats	30
7. Album Photo	32
8. Plan et repérage des fiches action.....	34

1. Contexte de la mission

1.1. Mission audit gros entretien

Notre mission consiste en un diagnostic d'ordre général des éléments techniques principaux du site concerné : ces éléments pouvant être des composants, des équipements ou des fonctions du bâtiment.

Ce diagnostic est basé sur une visite sur site ; lors de cette visite, notre analyse est limitée à un examen visuel des éléments concernés, sans essais, calcul, mesure, analyse particulière, sondage destructif ou radiographie. Si certains éléments nécessitent un examen plus approfondi, à la demande du client, une mission complémentaire pourra lui être proposée.

Le gros Entretien est l'ensemble des travaux qui ont pour but de maintenir dans leur état initial de bon fonctionnement des ouvrages existants, sans changer leur usage, ni la nature des prestations qu'ils peuvent offrir.

On peut distinguer 2 catégories de gros entretien :

- le gros entretien courant touchant le clos et couvert et les installations de base ainsi que les mises en Conformité, et qui permet le maintien en bon état de conservation d'un ouvrage
- le gros entretien pour opération à caractère exceptionnel concernant des grosses réparations en vue de la remise à niveau d'un ouvrage mal entretenu

Compte tenu de l'enjeu du client, nos constats sont accompagnés d'une proposition de solution technique (proposition d'action) visant une remise à niveau de l'élément concerné. Et ces actions proposées font l'objet d'une estimation financière.

1.2. Introduction au rapport

Le rapport comprendra :

- une description de l'existant
- un carnet état réglementaire
- un carnet état de santé
- une synthèse des actions à mener permettant au gestionnaire du bâtiment de pouvoir programmer les opérations précédemment décrites

1.3. Référentiel

Ce diagnostic a été réalisé par référence aux textes suivants :

- Code la construction et de l'habitation - partie réglementaire
 - Code la construction et de l'habitation - partie réglementaire
 - Code du Travail – partie réglementaire
 - Règlement du 25 juin 1980 modifié
 - Les normes et DTU

1.4. Légende

[V] : Mesurée sur site ; vue sur site ; constatée sur site par l'intervenant Bureau Veritas

[D] : Constaté ou mesuré sur document par l'intervenant Bureau Veritas

[E] : valeur probable et estimé par Bureau Veritas avec une valeur précise car habituelle pour un type d'ouvrage ou d'équipements ou estimé par Bureau Veritas avec une valeur défavorable ou exigeante car obligatoire à la bonne poursuite de l'audit

[O] : déclarés par conversation avec les exploitants, les gestionnaires, les équipes d'entretien, etc.

1.5. Hypothèses

Les estimations financières du présent rapport sont faites à partir de base de prix de : janvier 2010

2. Carnet d'identité

LOCALISATION							
Date de visite :		18/11/2010					
ETABLISSEMENT (rattachement)		Premier Ministre/ CIPI					
BATIMENT (Intitulé / Utilisation principale / Niveaux)		Cité Administrative de Colmar : Bâtiment B - Administration					
ADRESSE DU BATIMENT (Rue / Code postal / Ville)		3, rue FLEISCHHAUER 68026 Colmar Cedex					
NUMERO D'IDENTIFICATION (TGPE Etat, ect.)							
CORRESPONDANT SUR SITE		M. JAEGLÉ 06 07 30 90 20					
OCCUPATIONS							
STATUT JURIDIQUE		TERRAIN		SURFACES BATIMENT		EFFECTIFS	
Bâtiment :	Mis à disposition	Surface parcelle :	NC	S Utile :	NC	Personnel :	NC
Terrain :	Mis à disposition	Surface bâtie :	NC	SDO :		Public :	NC
		Réf. cadastrale :	NC	SHON :	NC	Global :	
PRINCIPALES UTILISATIONS (Activité / m ² SHON)		Administration		Logement		Recherche	
		100%		/		/	
DESCRIPTION BATIMENT							
Corps de bâtiment	Type de construction	Année de construction	Année d'occupation	Nombre de niveaux Total Sous-sol		Précédentes occupations Période Utilisation	
Bâtiment	Maçonnerie	-		R+3	1	/	/
Classement ERP du bâtiment		Type : Code du travail					
Avis de la commission							
EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Type	Date installation	Maintenance / Vérification	Commentaires			
Chauffage	Réseau urbain de chaleur		-				
Traitement d'air			?				
Installation gaz							
Electricité			O/O				
Courant faible			O/O				
Système incendie	Extincteurs, B.A.E.S.		O/O				
Ascenseur							
Autres spécifiques							

3. Carnet état réglementaire

BATIMENT (Intitulé / Utilisation principale / Niveaux) :	Cité administrative de Colmar : Bâtiment B/ Administration / R+3				
Adresse :	3, rue FLEISCHHAUER 68026 Colmar Cedex	Mise en service :		Date de visite :	18/11/2010
COMMISSION DE SECURITE	Organisme :	Sans objet	Date visite :	Sans objet	Périodicité : sans objet
Classement ERP du bâtiment	Type : Code du travail				
Effectif	Public : NC Personnel (même issue) : NC effectif total :				
Avis de la commission pour le maintien de l'ouverture					
Observations de la commission					
Prescriptions permanentes	Sans objet				
Prescriptions antérieures non exécutées	sans objet				
Prescriptions nouvelles	sans objet				

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (Contrôle agréé) Travailleurs (D.14/11/88 et A.10/10/2000) : 1 an ou 2 ans Public (EL19) : 1 an	OUI	SOCOTEC (agréé)	13/11/2009	CDT : 1 à 2ans ERP : 1 an		OUI	OUI	<u>Etendue et échéance du contrôle :</u> Rapport SOCOTEC N°2597/09/3307 <u>Observations :</u> - 28 Observations sur les installations électriques <u>Suites données :</u> ?
SECURITE INCENDIE (Contrôle agréé ou qualifié) Exercices, visites et essais (R232-12-21) Moyens de secours (art. MS 73) Désenfumages (art. DF8-PE4) Parois CF Extincteurs Consignes (R232-12-20) Plans d'évacuation EQUIPEMENT D'ALARME (EA) : (R232-12-18 et NFS61-936 §3) Type EA1 : SDI (DM+DAI)+UGA1+DSNA ou BAAS-Sa Type EA2a (+ZA) : SDI (DM) + UGA2 + DSNA ou BAAS-Sa Type EA2b (1ZA temporisée) : SDI (DM) + BAAS-Sa ou Pr Type EA3 : SDI (bris glace DM) + sirène (BAAS) Ma Type EA4 : sifflet ou sirène (Ma) SYSTEME SECURITE INCENDIE (SSI) : (NFS61-931 §3) : Catégorie A : SDI + SMSI (CSMI type A + DAC + DAS + EA1) Catégorie B : SMSI (CSMI type B + DAC + DAS + EA2a) Catégorie C : SMSI (DCS + DAC + DAS + EA2b ou 3)	OUI	Protection incendie SOCOTEC (agréé)	15/05/2009	6 mois (exercices, essais et visites matériel, alarmes) 1 an (moyens secours, désenfumage)		OUI	OUI	<u>Etendue et échéance du contrôle :</u> - contrôle moyens de secours d'alarme et protection incendie - Extincteurs vérifiés le 28/09/2010 par DESAUTEL, (Rapport N°1242589 ; RAS) <u>Observations :</u> Cf. Rapport SOCOTEC N°2597091147 commun aux Bâtiments A, B, C, D, J et K <u>Suites données :</u> ?

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
ECLAIRAGE DE SECURITE (Contrôle agréé ou qualifié) A.19/11/01 (PC > 08/04/02) - EC7 à EC15 A. 22/11/04 (maintenance ERP) - EL18 Evacuation et ambiance / anti-panique BAES autonomes : 45 lumens 1h Luminaires avec source centrale (LSC) : 5 lumens/m²/1h NF-AEAS, si fluo non permanent test SATI Lampes rechanges et notice emploi - entretien annexée registre (EC13)	OUI	SOCOTEC (agréé)	13/11/2009	Test SATI ou mois (visuel) + 6 mois (essais) + 1 an (maintenance)		OUI	OUI	<u>Etendue et échéance du contrôle :</u> Rapport SOCOTEC N°2597/09/3307 <u>Observations :</u> - 28 Observations sur les installations électriques <u>Suites données :</u> ?
INSTALLATIONS THERMIQUES Arrêté 23/06/78 (chaufferie > 70 kW) CH58 : agréé ou qualifié (1 an) A. 12/07/90 : pollution STG > 350 kW par agréé D. 16/09/98 : production > 1000 kW par agréé (3 ans)	?			1 an (CH58) 3 ans (>1000 kW)				<u>Etendue et échéance du contrôle :</u> Sous station alimentée par le réseau urbain de distribution de chaleur

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
CLIMATISEURS Arrêté 08/07/99 (Fluide au moins 2 Kg : contrôle agréé ou qualifié)	NON			1 an		NON	NON	<u>Observations :</u> - Mettre en place un contrat de vérification annuelle des climatiseurs ayant au moins 2Kg de fluide.
APPAREILS A PRESSION DE GAZ (D.13/12/99 : Contrôle agréé) Réservoir fixe ou mobile : 40 mois (visite) Réépreuve : 10 ans Soupape sécurité (A.04/12/98)	Sans Objet			Visite : 40 mois Réépreuve : 10 ans				

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
<p align="center">APPAREILS A PRESSION DE VAPEUR (D.13/12/99 : Contrôle agréé)</p>	<p align="center">Sans Objet</p>			<p align="center">12 mois (marche) 18 mois (ouverte)</p>				
<p align="center">INSTALLATIONS DE GAZ (Art. GZ30-CH58-PE4 public : contrôle agréé)</p>	<p align="center">Sans Objet</p>			<p align="center">1 an</p>				<p><u>Observations :</u></p>

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
<p align="center">AMIANTE (D.07/02/96 travailleurs et 12/09/97 propriétaires : Contrôle agréé avant 31/12/99) Flocages, calorifugeages, faux- plafonds et autres</p>	NON			2-3 ans	500	NON	NON	<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u> Faire faire un diagnostic amiante</p>
<p align="center">ACCESSIBILITE PLOMB (A.12/07/89 : Diagnostic ou contrôle agréé)</p>	Sans Objet							

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
<p align="center">ETAT PARASITAIRE (Diagnostic termites loi 08/06/98, champignons mэрule)</p>	Sans Objet							
<p align="center">AERATION LOCAUX TRAVAIL (Arrêté 08/10/87 : Contrôle agréé ou qualifié)</p> <p align="center">Code du travail (articles R232-5 à R232-5-14 et R235-2- 4 à R235-2-8)</p> <p align="center">Règlement sanitaire départemental (article 65 : soufflage)</p> <p align="center">Circulaire ICPE 23/04/99 (tour aэрoréfrigérante classée sur déclaration ou autorisation Préfecturale)</p>	Sans Objet			<p align="center">6 mois (recyclage polluants)</p> <p align="center">12 mois (débits)</p>				

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
BRUIT LOCAUX TRAVAIL (Code du travail R232-8-1 : Contrôle agréé)	Sans Objet			3 ans				
PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES (R232-1-2 et A.21/12/93 : Contrôle agréé ou qualifié)	NON			6 mois				<u>Observations :</u> - Mettre en place un de vérification semestrielle des portes automatiques

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
ASCENSEURS ET MONTE-CHARGE A.25/06/80 et art. AS9 et AS10 D. 09/09/04 (Contrôle agréé ou qualifié : 6 s réglages et serrures, 6 mois câble et parachute, 12 mois organes sécurité) (Contrôle agréé : 5 ans ERP ou changement exploitant)	Sans Objet			6, 12 mois 5 ans				
ESCALATORS ET TROTTOIRS ROULANTS A.25/06/80 et art. AS9 et AS10 (Contrôle agréé ou qualifié : 6 mois organes sécurité) (Contrôle agréé : 5 ans)	Sans Objet			6 mois 5 ans				

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
<p>APPAREILS DE LEVAGE ET DE MANUTENTION (R233-11 et A.09/06/93 : Contrôle agréé)</p>	<p>Sans Objet</p>			<p>3, 6, 12 mois</p>				
<p>MACHINES (R233-11 et A.05/03/93 : Contrôle agréé ou qualifié) Compacteurs à déchets, presses, massicots</p>	<p>Sans Objet</p>			<p>3 mois</p>				

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
RAYONNEMENTS IONISANTS A.02/10/90 (Contrôle agréé : 1 an sources scellées, 2 et 3 ans générateurs)	Sans Objet			1, 2, 3 ans				-
GRANDE CUISINE (Art. GC19-PE4 : Contrôle agréé ou qualifié : cuisine collective)	Sans Objet			1 an				-

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agrée Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
PROTECTIONS CONTRE LA Foudre (A. 28/01/93 classées et cultes : Contrôleur agréé ou qualifié NFC17-100 §4.2 recommandé)	Sans Objet			1 et 3 ans				-
FLUIDES MEDICAUX (Art. U41-PU5 public : Contrôle agréé, Autres : contrôle agréé ou qualifié)	Sans Objet			1 an				-

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
ASSAINISSEMENT (RSD art. 16.3 : Contrôle agréé DASS) Disconnecteurs eau potable / EU	Sans Objet							-
EQUIPEMENTS COLLECTIFS SPORTIFS ET JEUX (Contrôle agréé ou qualifié) D. 18/12/96 : Aires jeux D.10/08/94 : Equipements aires jeux D. 04/06/96 : Equipements sportifs	Sans Objet			2 ans (aires jeux, toboggan, balançoire, buts, paniers)				-

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
BRONZAGE ULTRA VIOLET (D.30/05/97 : Contrôle agréé)	Sans Objet			2 ans				-
RESERVOIRS ENTERRES CARBURANTS (DRIRE et A. 22/06/98 : Contrôle agréé)	Sans Objet			Simple peau 15 ans puis tous les 5 ans Tuyaux 10 ans				-

4. Carnet de santé

BATIMENT (Intitulé / Utilisation principale / Niveaux)	Cité administrative de Colmar : Bâtiment B/ Administration / R+3		
Adresse :	3, rue FLEISCHHAUER 68026 Colmar Cedex	Date de visite :	18/11/2010

0	= bon état, fonction parfaitement remplie
1	= état moyen, quelques défauts, fonction correctement remplie

2	= état médiocre, dégradation partielle et/ou fonction mal remplie
3	= état mauvais, dégradation générale et/ou fonction non remplie

(a) Etats de conservation des ouvrages

(b) Coefficients de pondération des ouvrages pour le calcul des "états moyens

"Etat moyen" du bâtiment = Somme (état X poids) / Somme (poids)

N° Photos	Constituants	Etats de santé (a)	Poids relatifs (b)	Observations des "états moyens" de santé (constitution et justification cotation)
CCS	Clos - Couvert - Structure	1,1	60%	ETAT MOYEN - MEDIOCRE
	Couvertures	1,0	10%	Couvertures : Tuiles en terre cuite (1) Evacuation EP : Chéneaux en zinc (1), descente EP en zinc (1), dauphin en fonte (1)
	Façades	1,3	20%	Façades : Façade en maçonnerie de brique en terre et pierre de taille (1,5) Accessoires (encadrement baies, bandeaux, angles) : Encadrement en pierre de taille (1,5)
	Ouvertures extérieures	1,0	10%	Fenêtres : Bois/PVC, double vitrage (1) Portes d'entrée extérieure : Portes automatiques vitrées (1) et porte en bois (1) Portes d'accès bureaux : En bois finition peinture (1)
	Structures	1,1	20%	Façades : En maçonnerie de brique terre cuite (1), soubassement en pierre de taille (1,5) Refends et poteaux, poutres : Poteaux et poutre en béton, refends en maçonnerie et cloison en plaques de plâtre (1) Planchers : béton armé ou poutrelles/hourdis (1) Escalier principal : Escaliers en béton habillage pierre (1), gardes corps métallique (1) Charpentes de combles : Charpente traditionnelle en bois (1)
EQTE	Equipements techniques	1,1	25%	ETAT MOYEN - MEDIOCRE
	Chauffage, ventilation	1,0	10%	Chaufferie : Sous station de chauffage alimenté par le réseau urbain de chaleur (1) Distribution chauffage : Bitube fonte (1) Emissions : Radiateur fonte, quelques uns avec robinet thermostatique (1) Ventilation : non concerné
	Plomberie, sanitaire	1,0	5%	Alimentations (EF, EC) : alimentation cuivre, évacuation en fonte/PVC (1) Appareillages et robinetteries : faïence, robinetterie variée (simples, mélangeurs, mitigeur) (1)
	Electricités	1,5	5%	Tableaux (TGBT, divisionnaires) : alimenté par un poste HT/BT. 3 tableaux divisionnaires Distributions : Sur chemin de câble au sous-sol et en goulotte dans les autres niveaux. Luminaire : De type pavés Fluorescents Prises de courant et interrupteurs : De type encastré ou sur goulottes. prises de courant non relié au conducteur de protection.

	Courants faibles	1,0	3%	Répartiteurs (téléphonie, informatique) : les répartiteurs téléphoniques sont installés aux étages selon les services (1)
	Equipements de sécurité	1,0	2%	Système incendie (SSI) : non concerné Eclairage de sécurité : BAES installer dans les escaliers et dans les circulations. Onduleur, groupe électrogène : sans objet Extincteurs : présents dans l'ensemble du bâtiment Plans d'évacuation et consignes : affiché par niveau Détection intrusion : appareil installé au RDC
	Appareils élévateurs			Ascenseurs : sans objet Monte-charges : non concerné
AI	Aménagements intérieurs	1,2	9%	ETAT MOYEN - MEDIOCRE
	Cloisons courantes et CF	1,0	3%	Cloisons courantes : maçonneries ou en Plaques plâtre (1)
	Revêtements	1,7	3%	Sols : sol en linoléum, parquet, moquette et carrelage dans les sanitaires (1) Muraux : Peinture défraîchie dans la cage escalier (2) Plafonds : Plafond suspendu en plaque de plâtre, traces d'infiltration (2)
	Ouvertures intérieures	1,0	3%	Portes courantes : Portes en bois bon état, dans l'ensemble (1)
AE	Aménagements extérieurs	1,1	6%	ETAT MOYEN - MEDIOCRE
	Voiries	1,3	2%	Voirie : Enrobés en état de dégradation avancé, formation de nid de poule et présence des rustines (1,5) Cour intérieur : Sans objet Eclairages extérieurs : Lampadaire et projecteurs (1)
	Réseaux divers	1,0	2%	Branchement assainissement et EP : à l'égout supposé, vérifier état.
	Clôtures, portails	1,0	2%	Clôture : Muret en pierre sur planté de barreaux métalliques (1) Portail : Portail électrique en barreaux métallique (1)
	BATIMENT	1,1	100%	ETAT MOYEN - MEDIOCRE
	"ETAT MOYEN" (b)	SANTE (0 à 3)	POIDS (coût)	

5. Constats d'Audit

Les fiches ci-après indiquent des constats qui mettent en évidence des écarts par rapport à la réglementation ou des états de dégradation du bâti.

Ceux-ci peuvent être complétés par des propositions de solutions permettant d'atteindre un meilleur niveau d'usage ou de conformité.

Le cas échéant, ces constats et propositions d'actions sont rattachés à un ou deux critères définis dans le tableau ci-après.

Les fiches indiquent également l'estimation financière des actions proposées.

PRIORITE	Commentaires :
Priorité 1	Travaux à minima
Priorité 2	Qualité d'usage 2020
Priorité 3	Programmable 2020 -2050

Décision	Commentaires :
1	Sécurité et hygiène
2	Sûreté
3	Continuité fonctionnement vital
4	Adaptation à l'usage
5	Pérennité des ouvrages
6	Energie
7	Accessibilité

FICHE DE CONSTAT

FC n°1

STRUCTURE ET RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES : Généralités revêtements

Constat - Localisation :

Cage d'escalier côté gauche du bâtiment, la peinture s'écaille.

PROPOSITION D'ACTION

PRIORITE FC n°1

Préparer la surface et mettre en œuvre de la peinture

Décision FC n°1

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
m2	100	25	2500

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



Le prix comprend :

Brossage et époussetage du support

Grattage des parties mal adhérentes

Impression, rebouchage

Raccords enduits

Fourniture et pose d'un nouveau revêtement de finition compris peinture



**BUREAU
VERITAS**

FICHE DE CONSTAT

FC n°2

STRUCTURE ET RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES : Portes coupe-feu

Constat - Localisation :

Plusieurs locaux à risque n'ont pas de porte coupe feu (local auto communication, archives et stockage)

PROPOSITION D'ACTION

PRIORITE FC n°2

Déposer les portes existantes et mettre en place des portes CF 1h avec ferme porte.

Décision FC n°2

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
Unité	8	1500	12 000

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



Le prix comprend :

*Dépose et évacuation de porte existantes
Fourniture et pose d'une porte métallique CF 1h
Reprises de finitions périphériques
Sujétion pour imposte cintrée*



**BUREAU
VERITAS**

FICHE DE CONSTAT

FC n°3

STRUCTURE ET RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES : Généralités résistance au feu

Constat - Localisation :

Présence des trous au passage des canalisations sur les murs et planchers du sous sol

PROPOSITION D'ACTION

PRIORITE FC n°3

Boucher les trous par des éléments de maçonnerie, coulis ou mortier pour restituer le caractère coupe feu des structures.

Décision FC n°3

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
ens	1	400	400

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



Préconisation :

Rebouchage au mortier plâtre ou toutes techniques permettant de garantir le degré coupe feu recherché



BUREAU
VERITAS
BUREAU
VERITAS

FICHE DE CONSTAT

FC n°4

STRUCTURE ET RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES : Portes coupe-feu

Constat - Localisation :

Porte coupe feu des cages d'escalier, ferme porte hors service.

PROPOSITION D'ACTION

PRIORITE FC n°4

Déposer et remplacer les fermes portes hors service.

Décision FC n°4

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
Unité	2	200	400

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



Préconisation :

Dépose et remplacement de ferme porte



**BUREAU
VERITAS**

FICHE DE CONSTAT

FC n°5

STRUCTURE ET RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES : Doublages

Constat - Localisation :

Salle au troisième étage en face B305, fissure sur la platerie de la lucarne

PROPOSITION D'ACTION

PRIORITE FC n°5

Faire un rejointoiement à l'enduit puis refaire la peinture.

Décision FC n°5

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
ens	1	150	150

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



Le prix comprend :

Brossage et époussetage du support

Grattage des parties mal adhérentes, ouverture des crevasses

Impression, rebouchage et/ou calicotage des fissures

Raccords enduits

Peinture de finition



**BUREAU
VERITAS**

FICHE DE CONSTAT

FC n°6

FAÇADES : Façades

Constat - Localisation :

Quelques éléments en pierre de la façade se délittent

PROPOSITION D'ACTION

PRIORITE FC n°6

Nous préconisons le traitement des pierres et une reconstitution par un spécialiste.

Décision FC n°6

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
ens	1	2500	2500

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



Le prix comprend :

Grattage et nettoyage des parties non adhérentes

Préparation du support

Nettoyage des pierres de taille

Reprise des joints entre pierre

Reconstruction ponctuelle

Provision : 2500 euros

FICHE DE CONSTAT	FC n°7
-------------------------	---------------

ELECTRICITE : Tableaux, distributions

Constat - Localisation :

Le TD de la sous-station est vétuste

PROPOSITION D’ACTION

PRIORITE FC n°7

Prévoir le remplacement du TD de la sous-station.

Décision FC n°7

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
U	1	3500	3500

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



Le prix comprend :

- Dépose soignée et évacuation de l'installation électrique obsolète*
- Fourniture et pose d'une nouvelle installation – tableau - raccordement*
- Fourniture et pose de dispositifs différentiels*
- Provision*



**BUREAU
VERITAS**

FICHE DE CONSTAT

FC n°8

ELECTRICITE : Prises, appareillages

Constat - Localisation :

Absence de conducteur de protection sur les prises.

PROPOSITION D'ACTION

PRIORITE FC n°8

Relier les prises de courant au conducteur de protection

Décision FC n°8

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
ens	1	350	350

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure

6. Annexe : tableau récapitulatif des constats

Le tableau suivant reprend le contenu des fiches constat et la notation ; il comprend :

- Le renvoi à une fiche de constat numérotée contenant d'éventuelles photos d'illustration. (Voir ci-après)
- « éléments observés » : il s'agit des composants, équipements ou dispositions constituant le bâtiment ou l'établissement.
- « constat - localisation » : analyse des points examinés mise en évidence des écarts.
- « propositions d'actions » : il s'agit de propositions de solutions permettant d'atteindre un meilleur niveau d'usage.
- Critères définis en lien avec le client.
- L'estimation financière des actions proposées (la valeur est arrondie à la centaine d'€ supérieure).

	NOTE	Éléments observés	Photo 1	Photo 2	Constat - localisation	Propositions d'actions	PRIORITE	Décision	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total arrondi
	0	STRUCTURE ET RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES						Clos-couvert				
FC n°1		Généralités revêtements			Cage d'escalier côté gauche du bâtiment, la peinture s'écaille.	Préparer la surface et mettre en œuvre de la peinture	Priorité 2		m ²	100	25	2500
FC n°2		Portes coupe-feu			Plusieurs locaux à risque n'ont pas de porte coupe feu (local auto communication, archives et stockage)	Déposer les portes existantes et mettre en place des portes CF 1h avec ferme porte.	Priorité 2		Unité	8	1500	12000
FC n°3		Généralités résistance au feu			Présence des trous au passage des canalisations sur les murs et planchers du sous sol	Boucher les trous par des éléments de maçonnerie, coulis ou mortier pour restituer le caractère coupe feu des structures.	Priorité 2		ens	1	400	400

	NOTE	Éléments observés	Photo 1	Photo 2	Constat - localisation	Propositions d'actions	PRIORITE	Décision	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total arrondi
FC n°4		Portes coupe-feu			Porte coupe feu des cages d'escalier, ferme porte hors service.	Déposer et remplacer les fermes portes hors service.	Priorité 2		Unité	2	200	400
FC n°5		Doublages			Salle au troisième étage en face B305, fissure sur la platerie de la lucarne	Faire un rejointoiement à l'enduit puis refaire la peinture.	Priorité 2		ens	1	150	200
	1	FAÇADES						Clos-couvert				
FC n°6		Façades			Quelques éléments en pierre de la façade se délitent	Nous préconisons le traitement des pierres et une reconstitution par un spécialiste.	Priorité 2		ens	1	2500	2500
	1	ELECTRICITE						Electricité				
FC n°7		Tableaux, distributions			Le TD de la sous-station est vétuste	Prévoir le remplacement du TD de la sous-station.	Priorité 1		U	1	350	400
FC n°8		Prises, appareillages			Absence de conducteur de protection sur les prises.	Relier les prises de courant au conducteur de protection	Priorité 1		ens	1	350	400

7. Album Photo



Fig. 1- Vue façade principale du bâtiment



Fig 2- Façade côté droit



Fig. 3- Entrée principale



Fig. 4- Escalier principal



Fig. 5- Couloirs/revêtements



Fig. 6- Porte bureau



Fig. 7- TGBT

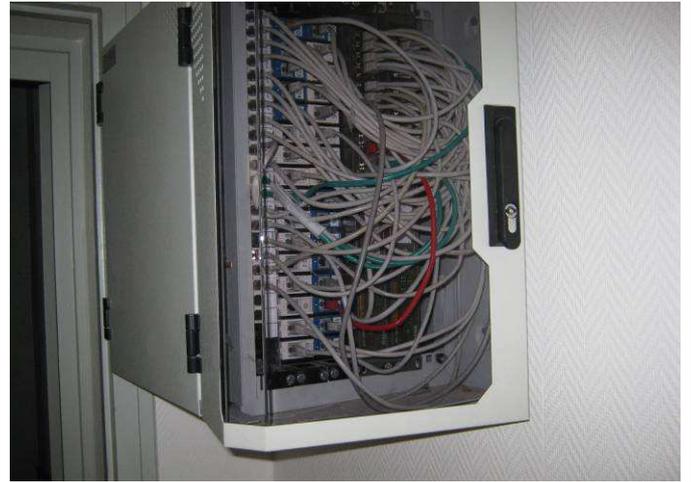


Fig. 8- Courant faible



Fig. 9- Installation télésurveillance



Fig. 10- Radiateur



Fig. 11- Clôture



Fig. 12- Vannes de la sous station

Cité Administrative

C.D.I Colmar Bât. B 1ème étage

(côté rue Fleischbauer)



Cité Administrative

C.D.I Colmar Bât. B 1ème étage

(côté rue Fleischbauer)

